

Le secteur manufacturier et l'Accord de libre-échange

Un résumé des principaux éléments de l'Accord, dont la plupart auront des effets importants sur les industries manufacturières du Canada, est présenté à l'annexe A. Dans ce chapitre, nous nous attacherons aux conséquences plus générales de l'entente pour les industries manufacturières.

Amélioration de l'accès

Pour beaucoup d'industries manufacturières, la suppression des droits de douane frappant les échanges canado-américains représentera le plus important changement des conditions du commerce bilatéral. Les niveaux tarifaires actuels des produits manufacturés s'établissent à près de 3 % pour les importations des États-Unis en provenance du Canada et à environ 5 % pour les importations du Canada en provenance des États-Unis (tableau 3.10). L'Accord prévoit que tous les droits de douane seront progressivement éliminés sur une période maximum de dix ans. Pour certains biens et services constituant environ la moitié des échanges imposables en douane, il y aura élimination progressive des droits de douane en tranches annuelles égales d'ici 1998; pour d'autres, l'échéance sera 1993 et certains enfin seront en franchise complète dès le 1^{er} janvier 1989 (tableau 4.1). Le calendrier de suppression des droits de douane assure une prévisibilité sur laquelle pourront s'appuyer les producteurs canadiens dans la planification de leurs activités, s'ils entendent tirer tout le parti voulu de l'Accord.

L'échelonnement sur une période maximum de 10 ans de l'élimination des droits de douane et la répartition appropriée dans le temps des changements visant d'autres mesures commerciales sont les principaux moyens qui permettront aux producteurs canadiens de se repositionner dans le nouveau cadre du commerce. Les industries canadiennes profiteront de ces changements grâce aux possibilités de spécialisation qui se présenteront, aux économies d'échelle, à une diminution du coût des entrées et à un accroissement de la demande intérieure, par suite de l'augmentation du revenu disponible. À la suite de l'élimination des barrières tarifaires et des autres obstacles au commerce bilatéral, de meilleures perspectives d'échange d'informations en matière de technologie, d'innovation, de techniques de commercialisation, de main-d'œuvre et de savoir-faire gestionnel s'offriront aux entreprises des deux pays. Ces avantages devraient profiter à toutes les régions du Canada et à tous les principaux secteurs de l'économie. Les droits de douane seront supprimés, mais la taxe de vente et les taxes d'accise au fédéral et les taxes de vente au provincial continueront à frapper aussi bien les importations en provenance des États-Unis que les produits fabriqués au Canada sans toutefois toucher aux exportations.